

FORMATION AU... CAP COIFFURE

► LES OBJECTIFS

Le titulaire du CAP coiffure est un professionnel qualifié, compétent pour :

- mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires personnalisés ;
- réaliser des coupes de cheveux (homme, femme, enfant), faisant appel aux techniques de base ;
- réaliser les techniques de mise en forme temporaire, ainsi que les coiffages courants ;
- mettre en forme des postiches, des perruques ;
- réaliser des colorations, décolorations ainsi que des techniques de modification durable de la chevelure, sous les directives d'un professionnel hautement qualifié ;
- conseiller et vendre les produits ;
- mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle et assurer la maintenance préventive des équipements.
- assurer l'accueil de la clientèle, conseille, et argumente. Il s'intègre à une équipe de travail et participe à l'organisation du salon de coiffure.

► PRINCIPAUX LIEUX D'EXERCICE

Salons de coiffure (indépendants ou franchisés) / Au domicile des particuliers / Etablissements et institutions diverses (soins, cure, convalescence,...) / Milieu du spectacle et de la mode / Entreprises de production et de distribution de produits capillaires.

Réglementation :

- Le **CAP ne permet pas d'ouvrir un salon de coiffure**. Il est nécessaire pour cela de posséder un brevet professionnel (BP) ou un brevet de maîtrise (BM).
- Par contre **l'activité de coiffure à domicile** (domicile des particuliers) **peut être exercée par le titulaire du CAP de coiffure**. *Attention sont assimilées à l'exercice de la coiffure en salon, l'activité de salon ambulante dans un véhicule aménagé, de coiffure dans les hôpitaux ou maisons de retraite ou au domicile du professionnel.*

► CONTENU / COMPÉTENCES VISÉES

Unités professionnelles :

Biologie appliquée / Technologie des produits / Technologie des matériels / Communication professionnelle / Connaissance des milieux de travail / Enseignement artistique - arts appliqués à la profession.

Unités d'enseignement général : Français / Histoire-géographie / Mathématiques et sciences. *(les candidats titulaires d'un diplôme de l'Education nationale de niveau V (BEP/CAP) ou plus sont dispensés de présenter les matières générales)*

► POUR QUEL(S) MÉTIER(S) ?

Coiffeur

Conditions de travail : horaires de travail souvent irréguliers avec des périodes de pointe (week-ends, veilles de fête,...). Station debout prolongée.

► TENDANCES DE L'EMPLOI

Données clés (sources UNEC / CNEC)

- Nombre d'établissements en croissance (82 743 établissements) : **+25 % en 5 ans** due à l'augmentation des activités hors salon (coiffure à domicile) ;
- Le secteur compte **96 900 salariés** (dont **21 400 apprentis**, et plus de 2 600 contrats de professionnalisation) ;
- Plus de 70 % des salariés sont en CDI et 80 % sont à temps complet ;
- La moyenne d'âge des coiffeurs est de 32 ans (près de 70 % ont moins de 40 ans) ;
- MAIS le nombre de salariés du secteur baisse de façon continue : moins 11 600 emplois salariés en 5 ans ;
- Profession qui souffre d'un turn-over important ;
- Abandon fréquent du secteur : la durée moyenne d'exercice de la profession est seulement de 8 ans (faible progression des salaires, pénibilité posturale,...).

Structuration de la profession

- Prédominance **des très petites structures** avec une moyenne de 2,4 collaborateurs par établissement ;
- 90 % des salons de coiffure sont **indépendants** malgré tout le secteur poursuit sa concentration au profit des réseaux sous enseigne ;
- La **coiffure à domicile représente près de 20 %** des entreprises du secteur (mais seulement 15 % du chiffre d'affaires) ;
- L'essentiel des emplois **se concentre en Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA** (21 % des salariés se trouvent en Ile-de-France) ;
- Le secteur est impacté par la crise (baisse de fréquentation des salons de coiffure, augmentation du « faire soi-même ») ce qui entraîne une baisse du chiffre d'affaires et incite les salons à proposer de nouveaux services (manucure, lissage, extensions, maquillage,...).

Zoom sur la coiffure à domicile

- Environ 17 000 coiffeurs à domicile, soit plus de 20 % du secteur ;
- Le chiffre d'affaires moyen réalisé se situe autour de 30 000 euros par an ;
- La plupart des professionnels exercent sous le statut d'auto-entrepreneurs ;
- Profil : la plupart ont déjà une activité dans le domaine de la coiffure. 33 % sont titulaires du CAP, 60 % sont titulaires d'un BP ;
- La plus grande difficulté rencontrée est de se constituer une clientèle ;
- Une installation sur deux coûte moins de 500 €.

CAP dans l'emploi

- Compétences techniques pas toujours suffisamment maîtrisées à l'issue du CAP ;
- Importance d'avoir des compétences transférables : relation client, analyse des besoins, vente.

Rémunération (débutant) (grille salaire 2015) : 1 470 € brut. Pourboires fréquents mais en baisse.

► COMMENT INTÉGRER LA FORMATION ?

Pré-requis : Niveau fin de 3ème. Ne pas être allergique aux produits colorants.

Qualités requises : goût du travail manuel / goût artistique / bonne présentation / sens relationnel / bonne résistance physique (station debout prolongée).

Sélection : généralement sur entretien et test.

► QUELLE VALIDATION ?

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) délivré par le Ministère de l'Education nationale (niveau V).

Formation inscrite au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Modalités d'obtention du diplôme :

- Contrôle en cours de formation pour les établissements publics (Greta) ;
- Examens ponctuels (écrit ou oral ou pratique) pour les établissements privés.

Pour réussir l'examen il faut obtenir la moyenne aux épreuves générales et aux épreuves professionnelles.

Taux de réussite régional 2013 (FC) : 85,3 % (source Céreq)

► OÙ SE FORMER ? ¹

La base de données du Fongecif Ile-de-France référence 13 organismes de formation qui proposent cette formation en formation continue pour adultes.

Vous voulez connaître les coordonnées des organismes de formation ?

Consultez [Netformation](#), la base de données sur l'offre de formation du Fongecif Île-de-France !

► QUELS SONT LES COÛTS ET LES DURÉES ?

Durée réglementaire :

- Durée d'enseignement théorique non définie dans le référentiel ;
- Période de formation en milieu professionnel : 12 semaines.

Réduction de parcours possible :

- **Théorie** : les candidats titulaires d'un diplôme de l'Education nationale de niveau V (BEP/CAP) ou plus sont dispensés de présenter les matières générales ;
- **Période de formation en milieu professionnel** : Dispense de stage pratique en cas d'expérience professionnelle de 6 mois dans le secteur. En cas de positionnement, la durée minimale de formation en milieu professionnel est de 8 semaines. Si le candidat se présente en candidat libre à l'examen, le stage pratique n'est pas obligatoire.
- **Durée moyenne proposée par les organismes de formation** ² : Théorique : 1 035 h / Stage : 446 h

Coût pédagogique moyen constaté en 2015² : 7,47 €/h HT

► ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POSSIBLE

- Se mettre à son compte, sous réserve de suivre une formation complémentaire (BP / BM) ;
- Se spécialiser en suivant une formation complémentaire (MC).

► CERTIFICATIONS PROCHES

- BP Coiffure (niveau IV)
- BM
- Mention complémentaire (MC) coloriste permanentiste
- MC styliste visagiste / MC coiffure coupe couleur.

⚠ AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

- **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail, ...).
- **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

► ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET :

[Fiche RNCP](#) / [Fiche métier Pôle emploi \(ROME\) : D1202](#) / [Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#) / [Netformation](#) (base de données sur l'offre de formation du Fongecif Ile-de-France)

A L'ESPACE PROJET :

[Les ouvrages \(rubrique 422\)](#) / [La fiche métier CIDJ n° 2.79 L'Explorateur des métiers](#)

1. Données issues de Netformation, base de données du Fongecif Ile-de-France (12/2015).
2. Sur la base des organismes ayant fait l'objet de plus de 5 financements en 2015.

Sources du document :

- **Partie formation** : [www.leclairleur-coiffeurs.com](#) / RNCP / Référentiel du diplôme (CNCP) / CERECQ
- **Partie emploi** : Chiffres clés de la coiffure 2015 (Union nationale des entreprises de coiffure) / Analyse sectorielle coiffure (Ordre des experts comptables, 03/2015) / [Jesuisentrepreneur.fr](#) / Le BTS métiers de la coiffure *In CPC info* n° 55 (2014) / Rapport de branche métiers de la coiffure (CNEC, 02/2015) / Etude sectorielle sur la coiffure (Conseil National des Entreprises de Coiffure, 2013) / [www.camif.info](#)